

Montreuil, le 14 août 2024

**Note  
aux  
opérateurs**

**Objet : DELTA Import – La déclaration simplifiée et les déclarations complémentaires.  
Mise à jour n°1 des instructions.**

Je vous informe de l'**abrogation** de la décision administrative n° 24-045 (BOD n° 7516) du 3 juillet 2024, instruction présentant le dédouanement en deux temps (déclaration simplifiée et déclarations complémentaires) tel qu'il entrera en vigueur avec la mise en service de DELTA Import à la fin de l'année 2024.

Elle est remplacée par la décision administrative n° **24-054 (BOD n° 7525) du 13 août 2024**, disponible [ici](#), sur la page BOD du site douane.gouv.fr.

La mise à jour est surlignée en page 12 de la DA 24-054 et rectifie plus particulièrement une erreur dans le tableau reprenant des exemples de dates limites de dépôt de déclarations complémentaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le chef de bureau,**

**Michel BARON**

DGDDI  
Sous-direction du commerce international  
Bureau politique du dédouanement  
11, rue des Deux Communes  
93558 MONTREUIL Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Cellule dédouanement  
Courriel : [dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr)

Plan de classement : F.2.1

Réf. : 24000161